

REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

CONTRAIREMENT À L'ÉDUCATION NATIONALE QUI N'A PAS ÉLABORÉ DE PROTOCOLE SANITAIRE SPÉCIFIQUE À L'EPS, LE MINISTÈRE DES SPORTS A MIS EN LIGNE, LE 11 MAI 2020, 4 GUIDES PRATIQUES LIÉS À LA REPRISE DES APS POST CONFINEMENT.

Réalisés avec le concours des fédérations sportives, de l'ANDES⁽¹⁾, de l'ANDIIS⁽²⁾, de l'INSEP⁽³⁾, de l'ANS⁽⁴⁾, du CNOSF⁽⁵⁾ et du CPSF⁽⁶⁾, ces guides ont pour objectif de faire des recommandations sanitaires pour accompagner les sportifs amateurs, les sportifs de haut niveau et les sportifs professionnels dans leur manière de pratiquer leur sport durant la première phase de déconfinement (du 11 mai au 02 juin). Ils se veulent aussi être un outil d'aide à la décision pour les gestionnaires d'installations sportives publiques ou privées.

Dans sa communication, le ministère des Sports se félicite d'avoir impliqué, dès le début de la crise sanitaire, l'ensemble des acteurs de son écosystème, afin de trouver des solutions originales et d'élaborer des réponses coconstruites avec toutes les parties-prenantes. Il a pourtant oublié un acteur incontournable : ses personnels !

En effet, malgré les demandes réitérées du SNEP-FSU, le ministère a choisi de se passer de l'expertise de ses personnels de terrain, dont l'avis éclairé aurait pu enrichir les réflexions sur le déconfinement du sport. De plus, alors qu'ils sont en contact direct avec les différents usagers et acteurs du sport sur les territoires, qui ne manquent pas de les questionner depuis le début de la crise sanitaire, les professeurs de sport doivent courir après les informations officielles, pour démêler le vrai du faux dans les communications des différents acteurs qui circulent...



De même, aucun de ces guides n'a été présenté aux représentants des personnels JS. Le seul document dont les organisations syndicales ont eu connaissance fut, suite à la transmission d'une contribution spontanée du SNEP-FSU à ce sujet, la note du Directeur des sports aux chefs d'établissements concernant la réouverture des CREPS et de l'INSEP.

Pour le SNEP-FSU, cette période de crise a malheureusement mis en exergue la prise de pouvoir de l'Agence Nationale du Sport (ANS) aux dépens du Ministère ! Alors que toutes les réformes sont gelées, l'Agence a d'ailleurs poursuivi ses travaux sur le transfert du sport de haut niveau et sollicité les personnels JS sur la mise en œuvre des campagnes de subventions, et tout cela avec l'accord plus ou moins affiché du Ministère. Manque de discernement du ministère ? Volonté délibérée du gouvernement ?

En tout cas, le SNEP-FSU exigera du Ministère de l'Éducation Nationale qu'il s'oppose, aux côtés du Ministère des Sports, à la tentative de hold-up de l'Agence sur les moyens (financiers et humains) du futur pôle éducatif...

gwenaelle.natter@snepsfu.net

- (1) Association Nationale des Elus en charge du Sport
- (2) Association Nationale des Directeurs et Intervenants des Installations des Services des Sports
- (3) Institut National du Sport de l'Expertise et de la Performance
- (4) Agence Nationale du Sport
- (5) Comité National Olympique et Sportif Français
- (6) Comité Paralympique et Sportif Français

QUI PAIERA LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE ?

Alors qu'une première phase de déconfinement est mise en œuvre depuis le 11 mai pour permettre de relancer l'économie française qui était sur le point de s'écrouler, le gouvernement et nombres de libéraux multiplient les interventions pour prévenir qu'il faudra payer l'addition en fin de crise.

Ainsi, une fois de plus, comme à chaque crise, il sera demandé à l'ensemble de la population de payer. L'État a engagé une dépense de 110 milliards d'euros et pas question pour lui de s'asseoir sur ces dépenses. Puisqu'il n'est pas question de taxer les plus riches et les revenus de la finance, cette facture devrait donc être payée par l'ensemble des citoyens. Ce qui se traduirait à nouveau par une baisse de la dépense publique, puisqu'il n'est pas question de toucher à la fiscalité comme l'annonce Bruno LE MAIRE. Ainsi, par exemple, alors que Macron annonce un grand plan pour l'Hôpital, les annonces de fermetures de lits et de postes se poursuivent.

Il existe pourtant une autre alternative qui se situe au niveau de l'Europe. Cette Europe, pour l'heure est cadennassée par des traités mortifères qui enjoignent aux États de respecter des dogmes budgétaires contraignants notamment la dépense sociale. Ainsi l'Europe doit subir, si ce n'est une révolution, des évolutions notables. En cela il est nécessaire de changer la fonction de la Banque Centrale Européenne pour qu'elle joue un rôle différent pour l'espace économique de l'Europe. Il devient plus qu'urgent que la BCE puisse enfin prêter directement aux États en pratiquant des prêts à taux « zéro ». Elle n'est pas contrainte à des logiques de rentabilité et a la faculté de créer de la monnaie, ce qui permettrait de faire en sorte que les dettes deviennent perpétuelles sans obligation d'être remboursées. Il faut sortir de la logique actuelle qui l'amène à racheter les dettes des pays à leurs créanciers que sont les banques principalement et qui s'engraissent sur la dette des États.

De nombreux États, hors Union Européenne, ont pris le parti de faire de la sorte pour amortir les effets économiques de cette crise sanitaire. Ce ne sont pas des États que l'on peut suspecter d'une orientation « marxiste » puisqu'il s'agit des États Unis, de l'Angleterre et du Japon.

Ce qui est possible chez eux doit l'être pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Cette réorientation européenne est plus que jamais nécessaire et valide au regard de cette crise, la position qu'avait défendue le SNEP-FSU au moment de la signature du traité constitutionnel européen de 2005. Qui, rappelons-le au passage avait été rejeté par les citoyens de France et qui nous avait été imposé par Nicolas SARKOZY.

Changer l'Europe et le rôle de la BCE sont indispensables pour sortir des crises. C'est un combat que nous devons livrer pour que les jours d'après ne soient plus jamais ceux du monde d'avant.

polo.lemonnier@snepsfu.net